

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5914**

### Intitulé

TP : Titre professionnel Technicien (ne) supérieur (e) en réseaux informatiques et télécommunications d'entreprise

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi (DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DGEFP).) Modalités d'élaboration de références : CPC Gestion et traitement de l'information	Directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

326r Assistance informatique, maintenance de logiciels et réseaux

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le (la) technicien (ne) supérieur (e) en réseaux informatiques et télécommunications (TSRIT) installe, met en service, sécurise et assure le bon fonctionnement des réseaux informatiques et télécommunications, voix, données, images, souvent sous la responsabilité d'un ingénieur réseaux, dans le respect des consignes, des procédures et des contrats de services.

Il (elle) met en service des équipements et des logiciels de réseaux informatiques et de télécommunications. Il (elle) effectue les mises à jour et intervient pour la maintenance préventive.

Il (elle) diagnostique et assure la résolution d'incidents simples ou complexes jusqu'à leur clôture et enrichit la base de connaissances en utilisant l'outil de suivi de l'entreprise.

Lors d'une prestation de service, il (elle) analyse le cahier des charges des besoins clients puis assure l'intégration, l'installation, la mise en service, la sécurisation, le dépannage, la maintenance des matériels et les mises à jour des configurations des systèmes réseaux et télécommunications.

Dans le cas d'un dysfonctionnement du réseau, il (elle) utilise des outils d'analyse pour en identifier l'origine et dépanne ou met en place des solutions de contournement afin de ne pas perturber la production. Dans certains cas, à l'issue d'un audit approfondi, il contribue aux évolutions du réseau.

Il (elle) administre et surveille le réseau à l'aide de logiciels de supervision ou d'outils de remontée d'alarmes. Pour la sécurité du réseau, il relève quotidiennement les tentatives d'intrusion depuis l'internet, analyse les échanges et applique la politique de sécurité de l'entreprise. Il (elle) inspecte régulièrement l'état et l'accès des locaux techniques où sont installés les baies de brassages, les armoires d'équipements et les serveurs réseaux.

Dans le cadre d'un contrat de services, il met à jour le tableau de bord du réseau qui contient les indicateurs de performance, de flux et de qualité de service.

Il (elle) assure une veille technique permanente. Sa connaissance de l'anglais lui permet d'exploiter des documents techniques et d'échanger avec des interlocuteurs étrangers. Il (elle) apporte un appui technique lors d'une démarche commerciale dans l'avant-vente ou dans toute forme de promotion des services de l'entreprise.

Il (elle) peut exercer son métier seul ou en équipe, dans une grande entreprise, une PME, un service public, une société de services en ingénierie informatique (SSII) ou une société de services en télécoms et réseaux (SSTR).

Il (elle) adopte les formes de concertation appropriées aux interlocuteurs et aux situations ; apporte une assistance aux utilisateurs ; s'astreint à une organisation rigoureuse de façon à intervenir simultanément sur plusieurs tâches tout en respectant les délais exigés.

1. Exploiter les réseaux informatiques et de télécommunications et maintenir la continuité de service

Installer un ordinateur et le connecter au réseau.

Déployer des postes de travail dans un contexte de virtualisation et de développement durable.

Mettre en service des équipements et des logiciels de communication.

Gérer et sécuriser les infrastructures de réseau.

Assister les utilisateurs et assurer le support technique.

Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique et télécommunication.

2. Mettre en œuvre et gérer des réseaux informatiques et de télécommunications

Mettre en service les éléments actifs de réseaux LAN et WAN.

Gérer l'interconnexion de réseaux TCP/IP LAN et WAN.

Mettre en service et virtualiser des serveurs informatiques.

Installer et gérer les services de réseaux TCP/IP.

Intervenir sur un système de messagerie informatique.

Intervenir sur les services de la téléphonie.

3. Sécuriser, administrer et proposer des solutions de réseaux informatiques et de télécommunications

Mettre en œuvre et gérer la sécurité du réseau informatique.

Superviser et assurer la disponibilité et la qualité de service du réseau.  
 Contribuer à la conduite des nouveaux projets de réseaux.  
 Apporter un appui technique dans une démarche commerciale.  
 Assurer sa veille technologique.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'emploi de TSRIT se situe dans différents contextes :

- structure utilisatrice, de type grand compte, qui possède un service dédié aux réseaux et télécommunications ;
- société de service en télécommunications et réseaux (SSTR), en plate-forme d'intégration et sur les sites clients et peut aussi intervenir à distance ;
- société de services et d'ingénierie informatique (SSII) réalisant des prestations en régie ou ponctuellement, sur les équipements informatiques, réseaux et télécommunications.

Administrateur réseau informatique ;  
 Administrateur réseaux-télécoms ;  
 Administrateur système et réseau ;

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

M1801 : Administration de systèmes d'information

M1810 : Production et exploitation de systèmes d'information

#### Réglementation d'activités :

Néant.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Le titre professionnel est composé de **deux certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.**

Le titre professionnel peut être complété par l'(les) unité(s) de spécialisation correspondante(s) au(x) certificat(s) complémentaire(s) de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés(s).

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 5914 - Exploiter les réseaux informatiques et de télécommunications et maintenir la continuité de service	Installer un ordinateur et le connecter au réseau. Déployer des postes de travail dans un contexte de virtualisation et de développement durable. Mettre en service des équipements et des logiciels de communication. Gérer et sécuriser les infrastructures de réseau. Assister les utilisateurs et assurer le support technique. Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique et télécommunication.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 5914 - Mettre en œuvre et gérer des réseaux informatiques et de télécommunications	Mettre en service les éléments actifs de réseaux LAN et WAN. Gérer l'interconnexion de réseaux TCP/ IP LAN et WAN. Mettre en service et virtualiser des serveurs informatiques. Installer et gérer les services de réseaux TCP/ IP. Intervenir sur un système de messagerie informatique. Intervenir sur les services de la téléphonie.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 5914 - Sécuriser, administrer et proposer des solutions de réseaux informatiques et de télécommunications	Mettre en œuvre et gérer la sécurité du réseau informatique. Superviser et assurer la disponibilité et la qualité de service du réseau. Contribuer à la conduite des nouveaux projets de réseaux. Apporter un appui technique dans une démarche commerciale. Assurer sa veille technologique.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
Après un parcours de formation continue	X		Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
En contrat de professionnalisation	X		Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants.

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 28/05/2008 paru au JO du 11/07/2008 - Arrêté du 11/02/2013 paru au JO du 19/02/2013

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 9 mars 2006 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi ;  
Arrêté du 8 décembre 2008 modifié relatif au règlement général des sessions de validation conduisant au titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

[www.emploi.gouv.fr/titres-professionnels](http://www.emploi.gouv.fr/titres-professionnels)

##### Lieu(x) de certification :

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi et Centres AFPA

##### Historique de la certification :

Technicien(ne) supérieur(e) en réseaux informatiques et télécommunications d'entreprise

##### Certification précédente : Technicien(ne) supérieur(e) en réseaux informatiques et télécommunications d'entreprise